

Convocation : Assemblée générale extraordinaire

« Modification des statuts – changement au nom de la Caisse »



29 mai 2023

17h00

Pour participer à votre assemblée générale extraordinaire rendez-vous au :

Caisse d'économie Desjardins du personnel municipal (Québec)
600, boulevard Pierre-Bertrand
Québec (Québec)
G1M 3W5

L'assemblée générale extraordinaire de la Caisse se tiendra en présentiel. Le seul sujet qui pourra faire l'objet de délibérations et de décision sera la modification des statuts – changement de nom de la Caisse, ce qui implique l'adoption, par l'assemblée générale extraordinaire, d'une résolution spéciale.

En tant que membre de votre Caisse, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du projet de modification des statuts;
- poser vos questions au conseil d'administration;
- voter sur la proposition de modification des statuts.



Précisions sur le contenu de la résolution spéciale à adopter afin de modifier le nom de la caisse

Les membres seront appelés à se prononcer sur une modification aux statuts de la Caisse visant à :

- Modifier le nom de « Caisse d'économie Desjardins du personnel municipal (Québec) » pour « Caisse Desjardins du personnel municipal (Québec) »;
- Et à effectuer une modification conséquente au nom de la caisse inscrit au paragraphe 1.1 a) du *Règlement intérieur de la caisse* (RIC).

La modification aux statuts prendra effet le 11 septembre 2023.

Les membres peuvent obtenir une copie du projet de résolution spéciale en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.

La modification des statuts est assujettie à l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

Tous les membres de Caisse d'économie Desjardins du personnel municipal (Québec) sont convoqués à cette assemblée.

Signé ce 28^e jour du mois d'avril 2023.

Par : 
Marie-Julie Bélanger, secrétaire adjointe